

## **LE RAPPORT DE L'IGAENR SUR LA CARTE COMPTABLE DES EPLE : DE LA CROISEE DES CHEMINS A LA CROISEE DES MONDES ?**

Le dernier rapport de l'IGAENR mériterait une étude précise. Il faut savoir que nous avons été auditionnés. Il est certain que nous aurons l'occasion d'y revenir, notamment quand il s'agira de rencontrer la DAF de notre ministère.

Nous nous contenterons ici de nous interroger sur les conséquences à termes que pourraient présenter les évolutions encouragées par l'inspection générale.

Tout d'abord, il faut noter les efforts consentis par nos collègues de toutes catégories exerçant en EPLE sur une relative courte période, 2008/2015, et dans un contexte de contraintes pas toujours, loin de là, librement consentis. (Les petites structures, de 1 à 4 EPLE ne représentent plus que 21% de l'ensemble contre 84% en 2008 !)

On remarquera à ce propos les arguments parfois fallacieux utilisés à l'encontre des représentants locaux de notre syndicat. On peut ainsi penser que si les agences comptables à « 7 et plus » sont considérées comme fonctionnant mieux, ce n'est certainement pas par la vertu du chiffre. C'est plus simplement parce qu'il a été politiquement fait le choix de favoriser ce type de structures, en y mettant les moyens.

Il faut également avoir en tête que le chemin qui conduit vers toujours plus de regroupement au prétexte louable d'une meilleure professionnalisation et efficacité pourrait nous conduire vers un autre monde, pas si lointain, qui est celui du réseau des comptables des finances publiques. Quel serait en effet, à terme, l'intérêt pour notre employeur, l'État, de conserver des comptables spécifiques pour les EPLE si on les coupe de plus en plus de ce qui fait leur raison d'être, qui est d'être des adjoints du chef d'établissement et d'assurer A LA FOIS la gestion administrative, matérielle, financière et comptable d'établissements d'enseignement ?

Ne nous faisons pas d'illusions : un attaché d'administration de l'État n'est pas équivalent, en terme statutaire et de métier, à un inspecteur des finances publiques, même si les deux relèvent de corps de catégorie A de même niveau. Ici, pas d'inter ministérialité, y compris dans un horizon proche.

**Prudence donc à ne pas nous laisser entraîner sur des chemins qui pour l'instant ne sont pas balisés.**

Bien sûr, certains voudraient nous persuader que « cumuler », ce n'est pas tenable et pire, irrégulier. Or, nous avons la réponse, celle de la présence auprès du gestionnaire comptable de vrais adjoints en nombre suffisant, disposant d'une vraie délégation, permettant d'organiser le service dans le respect des textes.

L'inspection générale démontre d'ailleurs qu'elle a pleinement conscience des enjeux, notamment en notant les limites d'une approche des cartes comptables qui serait simplement quantitative, en pointant les évolutions (urgentes) des systèmes d'information confrontés aux enjeux de l'analyse financière et de la dématérialisation, lorsqu'elle :

- insiste justement sur la nécessité de constituer des équipes complètes et formées,
- rappelle le rôle qui doit être celui de l'adjoint gestionnaire (non comptable),
- alerte sur le vieillissement relatif du vivier des gestionnaires comptables,
- pointe la nécessité d'assurer la juste place du comptable en relation avec l'ordonnateur.

A la fin de son rapport, l'inspection générale indique qu'elle aura pour mission en 2016/2017 « les problèmes de recrutement et de formation des filières financières et comptable »  
Nul ne doute que nos chemins se croiseront à nouveau !

**Le rapport complet est téléchargeable ici**

<http://www.education.gouv.fr/cid110589/l-evolution-de-la-carte-comptable-de-la-croisee-des-chemins-a-de-nouveaux-defis-a-relever.html>